

Mise à jour du document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial

Résumé de la consultation en ligne
(30 décembre 2019 – 31 janvier 2020)

- [Aperçu du Document orientation](#)

- Approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de la 31^e session (Christchurch, 2007) et adopté en 2007 par la 16^e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial (UNESCO, 2007)
- Préparé en coordination avec des experts, des professionnels, des organisations internationales, des groupes de la société civile travaillant dans les domaines de la conservation du patrimoine et du changement climatique
- Le Document donne des recommandations concernant :
 - Le développement de synergies entre conventions et organisations internationales
 - L'identification de futures opportunités de recherche
 - Les questions législatives sur le rôle de la Convention du patrimoine mondial en rapport aux actions et
 - Les synergies pour faire face au changement climatique au niveau des biens du patrimoine mondial

- [Résumé* des réponses à la consultation en ligne pour la mise à jour du Document d'orientation](#)

Principaux défis pour la mise en œuvre du Document d'orientation sur le changement climatique

- Rôle passif des États parties dans la mise en œuvre des orientations, notamment en ce qui concerne le changement climatique
- Manque de sensibilisation au rythme alarmant auquel les impacts du changement climatique affectent les biens du patrimoine mondial
- Manque de ressources financières pour mettre en œuvre la stratégie
- Manque de ressources humaines et de capacités pour évaluer, mettre en œuvre et suivre le Document d'orientation
- Absence de ressources en matière de connaissances (manuels, orientations, boîte à outils) aidant à établir un plan d'action concret pour la mise en œuvre du Document d'orientation
- Manque de soutien politique et de coordination entre l'échelon local et national

Lacunes dans Le Document d'orientation

- Le Document d'orientation fonctionne comme un instrument international pour le changement climatique mais elle ne réussit pas à se concentrer sur des orientations de mise en œuvre pour une approche spécifique à un site ou à une région
- L'apport de conseils aux États parties pour une gestion adaptative n'a pas été réalisé
- Le Document d'orientation ne reconnaît pas les impacts directs ou indirects du changement climatique sur le patrimoine immatériel

- Outre les recommandations pour le niveau mondial et celui des États parties, le Document d'orientation devrait également fournir des orientations pour la mise en œuvre au niveau régional
- Des révisions régulières du Document d'orientation sont nécessaires et il convient de sensibiliser davantage à la publication d'un tel document
- Le Document d'orientation n'est disponible qu'en anglais et en français. La traduction du document dans les langues régionales facilitera l'accès et la compréhension au niveau local
- Des recommandations et des orientations substantielles visant à atténuer les effets du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial devraient être intégrées

- [Commentaires et suggestions formulés par les répondants à la consultation en ligne](#)

Pour l'amélioration du Document d'orientation (B5a1)

- Le Document d'orientation traite des politiques internes et locales relatives aux biens du patrimoine mondial, cependant on constate des carences en termes de mécanismes de mise en œuvre au niveau des sites
- Une approche thématique sur les différents facteurs du changement climatique ainsi que sur les sites et les régions devrait être développée pour une meilleure fonctionnalité
- La prise en compte de la vulnérabilité du patrimoine immatériel due aux effets du changement climatique devrait faire partie du Document d'orientation actualisé
- Traduction du Document d'orientation dans les langues régionales
- Des études de cas et des exemples de meilleures pratiques seraient à promouvoir comme orientations afin de développer des mécanismes actifs sur des sites ayant des contextes similaires
- Le Document d'orientation devrait refléter les recommandations élaborées qui prennent en compte l'interconnexion de la nature, de la culture et du changement climatique
- Des révisions du Document d'orientation devraient être effectuées régulièrement pour qu'il soit adapté aux nouvelles menaces
- Accroître la sensibilisation à la disponibilité du Document d'orientation

Rôle de la Convention du patrimoine mondial dans la lutte contre les menaces que le changement climatique fait peser sur les biens du patrimoine mondial (C2)

- En plus de la Convention du patrimoine mondial, un autre protocole additionnel est nécessaire pour fournir des systèmes plus pragmatiques pour faire face au changement climatique
- Le Centre du patrimoine mondial (WHC) devrait encourager les États parties à participer activement au suivi, à l'adaptation, à l'atténuation et à la réponse aux impacts du changement climatique
- Développement d'un mécanisme d'évaluation par le système du patrimoine mondial pour aider les États parties à lister et à relier les pressions du changement climatique aux dangers qui peuvent affecter un site
- WHC facilite le suivi actif des biens du patrimoine mondial à travers le suivi réactif et le Rapport périodique
- WHC devrait répondre au besoin croissant de participation et d'adaptation des communautés pour atténuer les impacts du changement climatique

- WHC n'est pas le seul équipé pour faire face aux impacts du changement climatique, et des synergies avec des conventions et organisations internationales devraient être développées
 - WHC devrait être rigoureux dans l'évolution vers plus d'emphase sur le changement climatique à travers des amendements nécessaires aux Orientations, au format de proposition d'inscription des biens du patrimoine mondial
 - Etablissement de fondements pour une capacité d'adaptation climatique améliorée
 - Identification de lacunes en connaissances et diffusion d'informations sur les sciences du climat
- [Rôle des processus existants dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial dans une meilleure évaluation, gestion et/ou rapport des activités liées au climat](#)

Le processus de proposition d'inscription (D1)

- L'inclusion d'une politique climatique révisée dans la mise à jour des Orientations est nécessaire
- Les dossiers de proposition d'inscription devraient faciliter l'identification, l'évaluation de la vulnérabilité du site ainsi que les menaces actuelles et futures dues au changement climatique
- Les plans de gestion devraient refléter les actions pensées pour évaluer la vulnérabilité, le renforcement de la résilience
- Le manuel « Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial » devrait comprendre une section qui met l'accent sur les facteurs, les impacts et l'atténuation du changement climatique
- Le processus de proposition d'inscription devrait exiger un engagement de la part de l'État partie à entreprendre le suivi, l'atténuation et l'adaptation liés au changement climatique
- Le développement d'un questionnaire annuel permettrait de tenir à jour un état des menaces liées au changement climatique pesant sur un site
- L'incorporation du changement climatique dans les sections existantes pertinentes du dossier de proposition d'inscription et des Orientations (paragraphe 111 et 118) donnerait une image plus claire des impacts du changement climatique et de la mise en œuvre potentielle du Document d'orientation
- Implication des communautés locales et des experts pour identifier et inclure les facteurs de risque et les impacts du changement climatique dans le dossier de proposition d'inscription

Rapport périodique (D2)

- Section 1 Q5.14.1.1 et Section 2 Q5.3.8 du questionnaire du Rapport périodique, qui rendent compte des activités entreprises pour l'évaluation des risques liés au changement climatique et la mise en œuvre des mesures connexes, pourraient être élargies
- Les rapports sur les adaptations pour l'atténuation des dommages et des impacts du changement climatique devraient être rendus obligatoires
- Un rapport comparant des biens avec des études de cas similaires pour la mise en œuvre de meilleures pratiques effectives pourrait être mis à la disposition des États parties
- Une plateforme de données ouvertes rendant disponible les données de recherche sur le changement climatique aux universitaires, gestionnaires de sites et autres parties prenantes pourrait être développée

- Les documents d'orientation de WHC et des Organisations consultatives, qui donneront un aperçu plus approfondi des modèles et des exemples de meilleures pratiques, devraient être développés

Suivi réactif (D3)

- Nécessité de se concentrer davantage sur le suivi des stratégies d'atténuation, non seulement au niveau du site mais aussi au niveau des États parties
- Une section intégrale sur les impacts du changement climatique dans le suivi réactif des biens du patrimoine mondial devrait être incluse dans le format existant
- Suivi de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des communautés et des savoirs traditionnels sur le changement climatique pour son atténuation
- La promotion des meilleures pratiques en matière de changement climatique à travers les rapports de suivi réactif pourrait également s'avérer déterminante dans l'élaboration de mécanismes
- Les Orientations devraient être mises à jour pour reconnaître que les causes du changement climatique sont susceptibles d'être corrigées par l'intervention de l'homme au niveau mondial
- Les mesures correctives devraient être davantage axées sur l'adaptation que sur l'atténuation
- Des mesures de collaboration avec d'autres conventions devraient être encouragées, cependant, l'accent actuellement mis sur la gestion des biens au niveau du site doit être cohérent
- Plutôt que de limiter la valeur des biens « en péril » au niveau de chaque site, le regroupement de classes de biens similaires aidera à formuler une approche thématique
- Une liste informelle de sites potentiellement « en péril » est à établir pour attirer l'attention du public sur les risques significatifs posés par le changement climatique
- Les évaluations thématiques en cours de développement sur la vulnérabilité pour différents types de biens du patrimoine mondial pourraient être mises à la disposition des États parties, et des orientations sur la gestion de la résilience pour s'adapter au changement climatique pourraient être fournies

Plans de gestion / Systèmes de gestion (D4)

- Le nouveau Document d'orientation doit inclure l'adaptation au changement climatique et un nouvel accent mis sur la gestion de la résilience doit être mis plus en évidence
- Des initiatives spécifiques au bien pour renforcer la capacité du patrimoine mondial devraient être conçues et mises en œuvre
- Les plans d'action pour une évaluation des risques et de la vulnérabilité à l'adaptation au changement climatique devraient avoir pour but d'améliorer la résilience des sites
- Une plateforme pour partager les meilleures pratiques de gestion des sites du patrimoine pourrait aider à la diffusion des connaissances et des informations au niveau mondial
- Les activités, ainsi qu'un programme d'enseignement, pour éduquer les gestionnaires de sites et les communautés sur les approches spécifiques au changement climatique au niveau des biens devraient être développées pour renforcer les capacités
- Des mécanismes de renforcement de la résilience pourraient être intégrés dans le processus de planification et de gestion du site

- Tous les plans de gestion devraient consacrer une section spéciale à la préparation aux risques des impacts du changement climatique
- Les plans de gestion devraient être actifs dans le cadre des législations nationales et régionales plutôt que d'être orientés uniquement vers des liens internationaux

Législation et réglementation de mise en œuvre nationales (D5)

- Les systèmes de réglementation devraient promouvoir et travailler au développement de synergies entre les conventions internationales, les organisations nationales et locales
- Des efforts collaboratifs dans la diffusion des outils d'évaluation de l'impact pour la conservation du patrimoine naturel et culturel devraient être entrepris
- Des définitions et des rôles clairs des réglementations nationales, locales et internationales dans la mise en œuvre du Document d'orientation sur le changement climatique sont à définir
- Des programmes de sensibilisation des parlementaires et des politiciens devraient être menés pour un cadre législatif réglementaire renforcé et plus crédible
- Des mesures et actions identifiées dans le plan de gestion du patrimoine pour intégration dans la législation locale pourraient avoir un impact potentiel sur la préservation du bien

** Avertissement: Les idées et opinions exprimées dans ce résumé sont celles des répondants à la consultation en ligne et ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO.*